



## VILLE D'ETAMPES

### DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-N°43

**Objet : Maintenance des appareils de levage**

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** le Code de la construction et de l'habitation, les articles R 134-7 à R 134-11 sur les contrôles règlementaires,

**Vu** le code du travail l'article R 4323 -23 de l'arrêté du 29/12/2010

**Vu** le règlement de sécurité contre l'incendie, les articles G 6, GE 7 GE 8 et AS 9 de l'arrêté du 25/06/1980 et ses modifications.

**CONSIDERANT** les obligations règlementaires, il a été retenu la société OTIS pour la maintenance des appareils d'élévation verticale de la collectivité listés ci-dessous :

Site	Adresse	Type d'ascenseur	N° Ascenseur
Espace Jean Carmet	Rue des noyer Patins 91150 Etampes	Plateforme Handicapé	CFH17
Espace Jean Carmet	Rue des noyer Patins 91150 Etampes	Monte charge	CFH20
Maison de l'enseignement	promenade des prés 91150 Etampes	Plateforme Handicapé	CRM 15
Restaurant communal	Rue du coq 91150 Etampes	Monte plat	DX084
Restaurant communal	Rue du coq 91150 Etampes	Monte plat	DX085
Ecole H Boucher	Rue de la porte Brulée 91150 Etampes	Monte plat	GD670
Ecole H Boucher	Rue de la porte Brulée 91150 Etampes	Plateforme Handicapé	GJ361
Ecole L Moreau	Rue Saint Jacques 91150 Etampes	ascenseurs	GR423
Ecole Jacque Prevert	avenue des meuniers 91150 Etampes	élévateur	IYX35
Service Technique	17 rue de la butte cordière 91150 Etampes	ascenseurs	

Accusé de réception en préfecture  
06/03/2026 14:23:21 260306-VI-DEC-2026-43-AU  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026

Cité Administrative	Carrefour de srelgieuses 91150 Etampes	élévateur	JUF64
Maison des Associations Blérot	2 avenue des meuniers 91150 Etampes	ascenseurs	KAV25
Ecole Eric Tabarly	Avenue de l'atlantique 9110 Etampes	ascenseurs	NRP15

### DECIDE

**ARTICLE n°1 :** De signer un contrat avec de la société OTIS agence ROUEN-CHARTRES Espace St Exupéry, rue Michel POULMARCH 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour les prestations de maintenance.

**ARTICLE n°2 :** La prestation de maintenance est consentie pour une durée d'1 an renouvelable par reconduction tacite pour des périodes successives d'une durée d'1an. Date d'échéance : 31/12/2026.

**ARTICLE n°3:** Le montant total de la prestation s'élève à 7 256,92 € HT prix révisable tous les ans (suivant contrat), détail ci-dessous par appareil.

Site	Adresse	Type d'ascenseur	N° Ascenseur	Prix contrat 2026 HT
Espace Jean Carmet	Rue des noyer Patins 91150 Etampes	Plateforme Handicapé	CFH17	350,00 €
Espace Jean Carmet	Rue des noyer Patins 91150 Etampes	Monte charge	CFH20	350,00 €
Maison de l'enseignement	promenade des prés 91150 Etampes	Plateforme Handicapé	CRM 15	350,00 €
Restaurant communal	Rue du coq 91150 Etampes	Monte plat	DX084	390,00 €
Restaurant communal	Rue du coq 91150 Etampes	Monte plat	DX085	390,00 €
Ecole H Boucher	Rue de la porte Brulée 91150 Etampes	Monte plat	GD670	430,00 €
Ecole H Boucher	Rue de la porte Brulée 91150 Etampes	Plateforme Handicapé	GJ361	350,00 €
Ecole L Moreau	Rue Saint Jacques 91150 Etampes	ascenseurs	GR423	915,00 €
Ecole Jacque Prevert	avenue des meuniers 91150 Etampes	élévateur	IYX35	230,96 €
Service Technique	17 rue de la butte cordière 91150 Etampes	ascenseurs	JRD43	1 260,00 €
Cité Administrative	Carrefour de srelgieuses 91150 Etampes	élévateur	JUF64	230,96 €
Maison des Associations Blérot	2 avenue des meuniers 91150 Etampes	ascenseurs	KAV25	930,00 €
Ecole Eric Tabarly	Avenue de l'atlantique 9110 Etampes	ascenseurs	NRP15	1 080,00 €

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20260306-VI-DEC-2026-43-AU  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026

**ARTICLE n°4:** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE n°5:** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

Monsieur le Comptable public responsable de la trésorerie collective  
Société OTIS

Fait à Etampes, le - 6 MARS 2026



Franck MARLIN  
Maire d'Etampes

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le 6 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20260306-VI-DEC-2026-43-AU  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026